

RESF : 20 ans déjà !

Le Réseau Éducation sans frontières a 20 ans... Quand il a été fondé, le 26 juin 2004, lors d'une assemblée à la Bourse du Travail à Paris, personne n'imaginait qu'il aurait une telle histoire ni une telle longévité.

Il est certes moins actif et moins médiatisé qu'il ne le fut car l'essentiel du problème sur lequel il s'est créé est résolu. RESF est en effet né du refus d'enseignant·es d'accepter que certain·es de leurs élèves –des élèves comme les autres mais étranger·ères—se retrouvent sans papiers à 18 ans et soient menacé·es d'arrestation et d'expulsion au premier contrôle de police.

Un combat constant

Des mobilisations aboutissant à la régularisation des jeunes concerné·es se produisaient déjà au lycée Jean-Jaurès (Châtenay-Malabry) et dans le Val-de-Marne. Mais, en 2004, Sarkozy étant devenu ministre de l'Intérieur et futur candidat démagogue à la présidentielle, le nombre de cas se multiplia.

Un «*Appel à la régularisation des élèves sans papiers*» fut lancé en juin 2004. De très nombreux

établissements, de multiples associations (LDH, MRAP, GISTI, etc.), des syndicats –dont évidemment la CGT Educ !—, des partis, de très nombreuses personnalités, apportèrent leur actif soutien à la cause des élèves sans papiers.

En août 2005, à Sens, Rachel (15 ans) et Jonathan (14 ans) s'enfuirent pour bloquer l'expulsion de leur mère et de leurs sœurs. RESF les cacha pendant 80 jours, une affaire largement médiatisée qui contraignit Sarkozy à décider le 31 octobre de suspendre l'expulsion des parents d'enfants scolarisé·es jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une campagne «*30 juin 2006, ouverture de la chasse à l'enfant !*» fut lancée. Son succès obligea Sarkozy à un nouveau recul : circulaire en juin autorisant la régularisation des parents en France depuis 2 ans et ayant un·e enfant scolarisé·e depuis 1 an. Plus de 30 000 personnes se rendirent en préfecture. Effrayé, Sarkozy suspendit sa circulaire en août, ne reconnaissant que 6 924 régularisations. *Le Monde* révéla qu'elles étaient en réalité 22 195.

Les mobilisations se poursuivirent des années durant, bloquant les expulsions de familles, imposant le retour d'élèves expulsé·es sous Sarkozy-Hortefeux puis sous Hollande-Valls. Exemple, février 2010, accueil à Roissy de Mohamed A. élève marocain de Valmy (Colombes) expulsé en janvier. La vivacité des réactions, la multiplication des mobilisations, l'indignation d'une partie de l'opinion, voire les réticences de certain·es policier·ières à faire un boulot indigne ont conduit, de fait, à interdire les arrestations d'élèves dans leur établissement et les ministres de l'Intérieur à renoncer –sans le dire !- à l'expulsion de jeunes scolarisé·es.

Ne reste plus, maintenant, qu'à trouver les moyens de mobilisation sur tous les autres problèmes qui rendent le monde injuste ! Au travail, camarades !

Richard MOYON,
co-fondateur du RESF, syndiqué CGT Educ'action

